

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **15 FEV. 2019**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 5 février 2019  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-01

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET  
  
OPERATION DE  
LOGEMENT SOCIAL PAR  
LA SOCIETE FRANCAISE  
D'HABITATIONS  
ECONOMIQUES –  
53 RUE FRANCOIS  
PEISSEL – PARTICIPATION  
FINANCIERE DE LA VILLE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à Mme ROUCHON à partir du N° 2019-06), Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TAKI à partir du N° 2019-11), Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. PETIT jusqu'à élection secrétaire de séance incluse), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CRESPIY jusqu'au N° 2019-05 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. DIALLO), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK jusqu'au N° 2019-05 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL jusqu'au N° 2019-07 inclus), M. CHAISNÉ (par proc. à Mme MAINAND), Mme ROQUES (par proc. à Mme CARRET), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : C. TOLLET**

La Fondation de la Salle, propriétaire du domaine de Val Foron, au 53 rue François Peissel, va céder la partie constructible de son bien immobilier à Les Bruyères Association (L.B.A.). Pour mémoire, la commune est en cours d'acquisition de l'autre partie du terrain, soit 26 572 m<sup>2</sup>, composée d'une prairie, d'un verger, et de vignes, ces derniers plants couvrant plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

Fondée en 1994, L.B.A. a bâti son développement autour d'une volonté clairement affichée : proposer une offre de services innovante, adaptée aux besoins et aux moyens des personnes âgées, que celles-ci soient autonomes ou en perte d'autonomie.

Cette approche permet ainsi à L.B.A., depuis vingt-cinq ans, de répondre aux normes de qualité, toujours plus exigeantes, tant en matière d'hébergement que d'accompagnement (vie sociale, bienveillance, liberté d'aller et de venir, soins et dépendance).

A ce jour, l' Association, forte de 22 Établissements répartis sur le territoire national, héberge plus de 1 360 résidents, emploie 980 salariés et réalise près de 50 M€ de chiffre d'affaires.

L.B.A. va confier à la Société Française d'Habitations Economiques (S.F.H.E.), filiale du groupe Arcade, par bail emphytéotique, le soin de réaliser en lieu et place du bâtiment actuel, une résidence autonomie de 101 logements financés notamment avec des prêts de type P.L.S. qui leur conféreront un caractère de logements sociaux, pour une surface utile de 3 605,37 m<sup>2</sup>.

Afin de permettre l'équilibre financier de l'opération, il est envisagé d'accorder une participation financière communale, dont le calcul du montant, s'agissant de logements de type P.L.S., n'est pas déterminé par les dispositions de la délibération du conseil de communauté urbaine n° 2006-3700 du 13 novembre 2006. Ainsi, une subvention de 73 000 €, correspondant à un montant de 20,24 €/m<sup>2</sup> de surface utile, est proposée.

Ces logements seront intégrés dans le décompte effectué au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) et le montant de la subvention pourra venir en déduction du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions,

**- APPROUVE**

le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social réalisée par la Société Française d'Habitations Economiques, au 53 rue François Peissel,

**- AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière,

**- DIT**

que la dépense de 73 000 € sera imputée au budget de la Ville au compte fonction 72 nature 204182- AP06.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 15 FEV. 2019  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE  
Philippe COCHET

